



Règlement du BIKE & RUN DE BELFORT 2024

Le Bike and Run de Belfort est une épreuve organisée par le TRI-LION BELFORT, club de Triathlon et des disciplines enchainées. L'épreuve est agréée par la Fédération Française de Triathlon (FFTRI).

Art.1 : Accueil

Il s'agit d'une course pratiquée par équipe de deux avec un seul vélo (VTT). C'est une course dans laquelle les équipiers restent groupés, le vélo servant de témoin pour un passage de la main à la main. Toutes les courses sont ouvertes aux licenciés et non licenciés suivant règlement FFTRI.

Art.2 : Application

Le fait de s'inscrire à l'une des épreuves du Bike and Run de Belfort implique l'obligation de se conformer à la réglementation générale de la Fédération Française de TRIATHLON consultable en ligne sur le site <http://fftri.com/reglementation-sportive>, aux instructions qui seront données par l'organisation et l'arbitre principal et vaut acceptation du présent règlement.

Art.3 : Programme

Programme, sous réserve de modifications par l'organisation, consultable en ligne sur le site : www.trilion-belfort.fr

Épreuves	Jeunes 1 6-11 ans Né(e) de 2014 à 2019	Jeunes 2 12-15 ans Né(e) de 2010 à 2013	XS Né(e) en 2009 et avant
Catégories	Mini-poussin + Poussin + Pupille	Benjamin + Minime	Cadet + Junior + Sénior + Vétéran
Distances	2km (1 tour)	4km (2 tours)	12km (4 tours)
Ouverture retrait dossard	11h00	11h00	11h00
Fermeture retrait dossard	12h30	13h00	14h00
Briefing	12h45	13h15	14h15
Départ	13h00	13h30	14h30
Protocole	14h00		16h30

Art.4 : Inscription

Les inscriptions seront limitées pour chacune des épreuves suivantes :

- Courses jeunes 1 & 2 limitées à 100 équipes.
- Course XS limitée à 100 équipes.

Épreuves	Jeunes 1 6-11 ans Né(e) de 2014 à 2019	Jeunes 2 12-15 ans Né(e) de 2010 à 2013	XS Né(e) en 2009 et avant
Catégories	Mini-poussin + Poussin + Pupille	Benjamin + Minime	Cadet + Junior + Sénior + Vétéran
Tarifs licenciés FFTRI compétition	4€ ⁽¹⁾	6€ ⁽¹⁾	18€ ⁽¹⁾⁽²⁾

(1) Pour chaque personne non-licenciée ou licenciée FFTRI "Loisir", "Dirigeant" ou "Action", le montant de l'inscription est majoré de 2 euros car souscription obligatoire au "Pass compétition" (montant reversé intégralement à la FFTRI).

(2) Majoration pour les inscriptions sur place à la courses XS de 4€.

Inscription en ligne avec paiement sécurisé jusqu'au vendredi 01 novembre 2024 (23h59) :

<https://inscriptions-teve.fr/bikeandrundebelfort2024/>

Pour les **non-licenciés et licenciés FFTRI loisir et dirigeants MAJEURS** : vous aurez à prendre connaissance, lors de l'inscription en ligne, d'un **Formulaire Info Santé (FIS)**.

Pour les **MINEURS**, vous aurez à répondre à un **questionnaire et remplir une attestation en ligne**.

PROCÉDURE INSCRIPTION SUR PLACE

Cette procédure prend du temps, les inscriptions sur place se clôtureront à :

- 12h15 pour la course jeunes 1
- 12h45 pour la course jeunes 2
- 13h45 pour la course XS

Si vous n'êtes pas licencié compétition FFTRI, il vous faudra :

Pour les majeurs :

Compléter le FIS en ligne (**smartphone obligatoire**), vous pouvez le faire avant via ce lien : [Formulaire FIS](#) et présenter le récépissé.

Acheter un pass compétition (2€). Vous pouvez le faire avant, il faudra apporter la preuve d'achat.

Lien : <https://espacetri.fftri.com/pass-compétition/event/pass-compétition/13109>

Pour les mineurs :

Présence du représentant légal obligatoire

Répondre au [Questionnaire sante mineur](#) et remplir l'attestation parentale qui y est jointe. Vous pouvez le faire à l'avance et apporter uniquement l'attestation.

Acheter un pass compétition (2€). Vous pouvez le faire avant, il faudra apporter la preuve d'achat.

Lien : <https://espacetri.fftri.com/pass-compétition/event/pass-compétition/13109>

ATTENTION :

Ces documents et paiements seront à faire en ligne sur place si vous ne les avez pas faits avant de venir.

En s'inscrivant, chaque participant reconnaît avoir pris connaissance du règlement et s'y conformer.

Art.5 : Retrait des dossards

Lors du retrait des dossards, les participants doivent **OBLIGATOIREMENT** présenter à l'organisation :

- Pour les licenciés FFTRI : licence en cours de validité.
- Pour les non-licenciés : carte d'identité. Tout manque de justificatif interdira le retrait du dossard et ne donnera lieu à aucun remboursement.

Tout manque de justificatif interdira le retrait du dossard et ne donnera lieu à aucun remboursement.

Art.6 : Annulation – Remboursement

En cas d'annulation complète pour des raisons sanitaires (interdiction préfectorale ou nationale, interdiction de déplacement, restrictions sanitaires trop complexes à mettre en œuvre...), l'association procédera au remboursement intégral de l'inscription versée par virement bancaire dans le plus bref délai après la date prévue de l'épreuve.

En cas de report de l'épreuve pour des raisons sanitaires, il sera proposé, au choix du participant, un report de l'inscription à la nouvelle date proposée (sans frais) ou un remboursement des frais d'inscription en déduisant les frais facturés par la plateforme d'inscription.

En cas d'annulation individuelle pour des raisons personnelles de santé (sur présentation d'un justificatif officiel de maladie), l'association pourra procéder au remboursement de l'inscription en déduisant les frais facturés par la plateforme d'inscription.

Toute autre annulation ne pourra donner lieu à aucun remboursement, même partiel (y compris en cas de mesure d'isolement individuel type "cas contact")

Art.7 : Parcours – Sécurité – Règles de course

Les épreuves se déroulent autour de la citadelle avec arrivée devant le char Martin.

Les vélos de cyclo-cross, gravel ainsi que les VTT à assistance électrique sont interdits.

Le passage du vélo se fera de la main à la main durant la course.

Sur le XS : départ du coureur qui effectue une boucle de course à pied et retrouve son équipier dans la zone d'attente des VTTistes.

Arrivée en commun des 2 équipier(e)s obligatoire : un contact manuel est exigé dans une zone située avant la ligne d'arrivée.

En cas d'arrivée au sprint, c'est le dernier des deux partenaires qui classe l'équipe.

Les épreuves se déroulent autour de la citadelle avec arrivée devant le char Martin. Les vélos de cyclo-cross ainsi que les VTT à assistance électrique sont interdits.

Chaque concurrent devra porter les dossards fournis par l'organisateur, positionné devant en course à pied et derrière à vélo. Chaque dossard pourra être fixé sur la tenue du concurrent (par 4 épingles aux 4 coins) ou avec une ceinture porte dossard (fixé en 3 points minimum).

Les épingles ne seront pas fournies par l'organisation.

Le port du casque est obligatoire pour tous les concurrents sur l'intégralité du parcours.

Le concurrent s'engage à faire preuve de fair-play et à garantir une sécurité optimum pour lui et pour les autres concurrents.

Art.8 : Responsabilités

Les organisateurs déclinent toutes responsabilités :

- En cas de défaillance ou d'accident consécutif à un mauvais états de santé du pratiquant.
- En cas d'accident provoqué par le non-respect des consignes de sécurité des organisateurs ou des commissaires de course.
- En cas du non-respect du code de la route
- En cas de perte ou de vol d'objets, de bris ou vol de matériel.

En aucun cas, un concurrent ou accompagnateur (pour les mineurs) ne pourra se retourner contre l'organisation pour quelque motif que ce soit, l'émargement au retrait du dossard vau l'acceptation du règlement.

Le simple fait de participer impliquant la connaissance et le respect du présent règlement

Art.9 : Environnement

Chaque concurrent s'engage à respecter l'environnement et à ne jeter aucun déchet sur le parcours (ex : emballage de barres énergétiques).

Le non-respect se traduira par des pénalités (si remise en conformité) ou disqualification. Le jet de déchets est interdit en dehors des zones de propreté sous peine de disqualification.

Art.10 : Remise des prix

L'organisateur récompensera :

Courses jeunes 1 et 2

- Les 3 premières équipes féminines
- Les 3 premières équipes masculines
- Les 3 premières équipes mixtes

Course XS :

- Les 3 premières équipes cadettes/juniors féminines
- Les 3 premières équipes cadettes/juniors masculines
- Les 3 premières équipes cadettes/juniors mixtes

- Les 3 premières équipes séniors féminines
- Les 3 premières équipes séniors masculines
- Les 3 premières équipes séniors mixtes

- Les 3 premières équipes vétérans féminines
- Les 3 premières équipes vétérans masculines
- Les 3 premières équipes vétérans mixtes

Une médaille ou un lot équivalent sera remis à tous les participants des épreuves "jeunes".

Art.11 : Droit à l'image

Chaque concurrent par son inscription à l'une des courses accepte l'utilisation de son image par l'organisation ou toute entité ayant reçue l'accord de l'organisation, sur tout type de support, sans limite de temps. L'organisation est libre du droit d'image sur les photos ou vidéos prises à des fins publicitaires ou commerciales.